

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

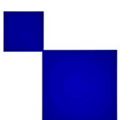
M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Constant, M. Blanchet, M. Monot, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Molossi donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, Mme Youssouf, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, Mme Pietri, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° II du 11 mai 2023

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLÉANT D'UNE ASSOCIATION LOCALE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1413-1,

Vu la délibération du Conseil général n°2003-II-05 du 25 février 2003 décidant la création d'une commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-29 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°III du 25 novembre 2021 nommant les associations locales représentatives à la commission consultative des services publics locaux et leurs représentants respectifs,

Vu le courrier du 23 mars 2023 reçu de l'association de l'union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie de Seine-Saint-Denis (CLCV),

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PREND ACTE que Mme Nadine Colin nommée suppléante pour la CLCV ne fait plus partie de cette association ;



- NOMME Mme Razika Kerchouni suppléante de M. Éric Adachowski pour l'association CLCV à la Commission consultative des services publics locaux.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.